

n°108

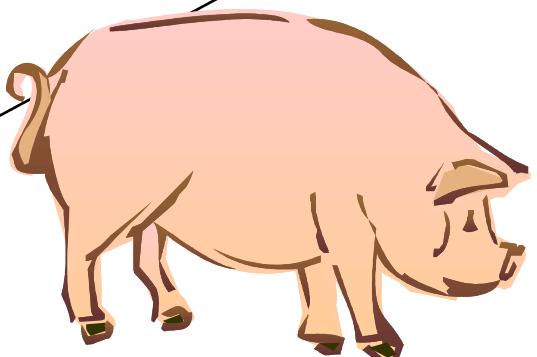
ASVPP 8 rue Pierre Pierron 54120 THIAVILLE sur MEURTHE

LE BLABLA

bulletin de liaison de l' ASVPP

imprimerie spéciale ASVPP

février 2009



INTROÏT



On est toujours là.
A casser les
bonbons à tout ce qui
bouge et c'est pas
toujours facile,
car en face, y z'ont
compris, souventement ils
s'adaptent à nous, ils s'adaptent
aux problèmes soulevés, les
malins. Tu les enquiquines un
peu trop, pan, ils te collent dans
une commission et c'est pas
toujours confortable. Un
exemple : les déchets,. On finit
par se rendre compte que si
individuellement, on arrive assez
facilement en milieu rural à
descendre à 150kg /an / personne
(3kg/semaine, ça parle plus) en

triant verre, papier, métaux, refusent, ou qui trouvent ça
flacons, cartons et en compliqué et c'est vrai quand
compostant dans le jardin, en on n'a pas beaucoup de place,
moyenne, c'est bien plus quand on n'a pas pris
difficile, car il y a toujours conscience de certaines choses.
quelques personnes qui s'y Conséquence, ça fout en l'air

Dans ce Numéro



| | |
|--------------------------------------|----|
| INTROÏT | 1 |
| COMPTE RENDU DE L'AG DU 22/11/2008 | 2 |
| JE MILITE, MOI ET SAGRAM | 3 |
| MORAINES DE NOIRGUEUX | 4 |
| ÉOLIENNES ET ... ÉOLHYÈNES | 5 |
| GÉOPARC : LA SAGA | 7 |
| ÉCHANGE AVEC UN LECTEUR | 10 |
| PCB EN LORRAINE ET NSG ET ARSÉNIC | 11 |
| CENTRALES BIOMASSES ET MODIF IC | 12 |
| RADIOACTIVITÉ ET TOUT VA BIEN | 13 |
| BERLUE CHENUE | 14 |
| URANIUM EN ALSACE ET VISITE FRIBOURG | 15 |
| RECETTES | 16 |



l'objectif et le passage du résultat obtenu individuellement à la moyenne collective implique qu'il y ait des très bons nombreux, meilleurs que la moyenne souhaitée pour contrebalancer les mauvais. C'est le charme des distributions statistiques. Mais allez faire comprendre ça à certains qui voudraient que tout le monde fassent comme eux, vivent comme eux qui estiment avoir forcément raison et qui refusent la discussion ! Et encore, on ne parle pas de zéro déchet !

Je me rends compte finalement que c'est facile d'avoir des certitudes, peinard et tout. On ne se questionne pas, on fonce. Pour certains, dans le mur, pour d'autres, dans le trou. Mais qui raisonne, qui analyse, qui avoue sa méconnaissance, qui écoute, qui discute ?

En revanche, sur d'autres sujets, les pouvoirs publics n'ont toujours pas compris qu'on avait une volonté de nuisance à toute épreuve. Vous allez voir avec le Géoparc : une belle bagarre qui nous rajeunit. On se croirait revenu à l'époque de NSI (maintenant NSG, les temps changent), des constructions métalliques, du blanchiduc, toutes les grandes empoignades juridico-administratives. Chaud les marrons. En voiture Simone, ça s'impose !

PS : *Et n'oubliez pas de mettre la main à la goyotte. C'est une suggestion tout ce qu'il y a d'honnête. On a besoin de vos sous, juste un peu, parce qu'on gère bien la trésorerie. On vous envoie le Blabla gratuitement, parce qu'on arrive pas encore à tenir la périodicité. En contrepartie, ceux qui peuvent, recotisez, ceux qui peuvent pas tant pis, faites la manche devant les temples de la consommation, faites vous donner des boites de conserve et payez votre adhésion en nature. On prend tout ça permet de faire la bouffe pour les réunions du comité directeur. Vous pouvez y venir d'ailleurs, on est partageux, surtout des emmerdes*



COMpte RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 / 11 / 2008

Le Président ouvre la séance et présente **le bilan moral et le bilan d'activités de l'Association.**

Le Président passe en revue les dossiers traités au cours de l'année, s'attardant sur les dossiers les plus lourds et les plus complexes (Géoparc – Soffibois).

Deux nouveaux dossiers retiennent l'attention de l'A.G. :

CHIMIREC à Domjevin et **PETRO-CARBOL** à Dieulouard.

Chimirec exploite à Domjevin un centre de tri de déchets dangereux. L'ASVPP avait, au moment de la demande d'autorisation d'exploitation, formulé de très fortes réserves, attirant l'attention de l'Administration sur les dérives possibles. Suite à la découverte au cours de l'année écoulée, de trafics de produits toxiques (PCB) sur

le site, l'**Association décide de porter plainte, et confie à l'unanimité au Président le soin de faire appel à un avocat dans la poursuite de cette affaire.**

Petrocarbol et son usine subventionnée de traitement des huiles usagées, est responsable, à Dieulouard, de la pollution des sols et de la nappe. Là encore, l'ASVPP avait en son temps tiré la sonnette d'alarme. **L'A.G. décide de qu'une plainte sera déposée contre Petrocarbol au nom de l'ASVPP et confie à son Président le soin de faire appel à un avocat dans la poursuite de cette affaire.**

Le Président passe ensuite en revue les différentes activités administratives de

l'Association, la participation aux CLIS et Commissions diverses et autres activités.

Ce bilan d'activités proposé au vote de l'A.G., est approuvé à l'unanimité.

Bilan financier : la trésorière dresse le bilan financier de l'année écoulée ; les frais de documentation et la sortie à Fribourg ont entraîné un léger déficit sur l'année écoulée mais la situation financière de l'Association est bonne.

La cotisation annuelle pour les adhésions reste fixée à 15 euros.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité.



Elections

Il est ensuite procédé au **renouvellement du Conseil d'Administration**.

Sont élus ou réélus pour l'année 2008 – 2009 :
Christian Villaume – Damienne Villaume – Jean-Luc Staub – Serge Claude – Jean Wackermann – Jérôme Delsart – Gérard Comte – Dominique Hantz – Andrée Martinez - Marie-France Serrière - Robert Maurice – Jean Pierre Gand.

Je milite, moi !!

Le Bureau du C.A. est élu et constitué comme suit :

Président : Christian Villaume – Vice-Président : Jean Wackermann.
Trésorière : Damienne Villaume – Trésorier-adjoint : Gérard Comte.
Secrétaire : Andrée Martinez – Secrétaire-adjoint : Jean-Luc Staub.

Prochaines réunions du C.A. :

24 janvier 2009 : Pallegney.
18 avril 2009 : Thiaville.
27 juin 2009 : Val et Châtillon.
5 septembre 2009 : Thiaville.



Sagram

Le 23 décembre 2008, le préfet des Vosges a signé un arrêté demandant à la société Sagram de présenter dans un délai de six mois une étude morphologique démontrant que les positions du seuil N° 1 (entre le futur bassin N° 1 et la Moselle) et de la digue servant à diriger les eaux de crue vers ce seuil ne s'opposeront pas à l'avenir, à la mobilité de la Moselle.

Cet arrêté a été pris suite à l'alerte lancée par notre secrétaire favorite puis aux constats de la DRIRE et du Service de la Navigation du Nord-Est : l'érosion de la berge rive gauche de la Moselle face à la Côte Rouge est telle que le seuil se trouve à 50 m de la berge au lieu des 100 m prescrits par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

Cette étude sera sérieusement encadrée par le service de la police de l'eau.

La nécessité aujourd'hui confirme ce que nous avons toujours affirmé : l'étude d'impact dans le dossier de demande

d'autorisation était insuffisante, notamment par la non prise en compte du rapport du service de la Navigation suivant les crues de 1990.

L'intervention des services préfectoraux a fait suite aux interrogations portées par les associations attentives à ce qui se passe sur le terrain.

Donc : ne pas hésiter à tirer la sonnette d'alarme quand on constate une anomalie en rapport avec le fonc-

tionnement d'une installation classée. Sur le site de la préfecture des Vosges, figure une fiche prévue à cet effet

NB.: Notre demande d'annulation de l'autorisation d'extraction accordée à la Sagram à Thaon, dans le lit majeur de la Moselle, avec nappe alluviale, est toujours au contentieux - Nous attendons la décision du Conseil d'Etat.





LA MORAINE DE NOIRGUEUX

Il était une fois (j'ai peut-être des origines belges), il y a très longtemps (hé oui, le temps passe braves gens) une magnifique montagne qui avait d'immenses glaciers qui s'appelleLES VOSGES incroyable non ? (ça ne nous rajeunit pas ma brave dame). A cette époque, l'être humain n'existe pas ou alors à l'état embryonnaire caché on ne sait où. Au fur et à mesure du temps, les mutations se sont succédé avec plus ou moins de succès.

La montagne s'est érodée alors que l'embryon s'est développé avec plus ou plutôt moins de succès. BREF, nous voilà devant un état de fait : une bien belle vieille montagne usée par le temps, habitée par des tas de cellules plus ou moins bien organisées, appelés êtres humains.

Parmi ceux-ci certains se prennent pour des dieux infusés par la science (en fait, ils ont bu des infusettes en tisanes qui leur ont pété le neurone qui était déjà en état de dégénérescence).

Cette attaque du reste d'organe sensé transmettre l'intelligence est responsable de délirium non pas trémens mais très épais, vous allez en avoir la preuve.

En effet, dans le contexte économique très euphorique que nous connaissons actuellement, Christianus Ponceletus Vulgaris a décidé de créer une zone industrielle de haute volée à Saint Nabord sur le site géologique le plus prestigieux de notre belle montagne aux dires de nombreux scientifiques.

Et voilà que des gaulois rebelles (quelle référence littéraire!!!!) sont montés au crâneau pour défendre ce site (parfois critiqués par d'autres rebelles mais passons.....) Ayant assisté à une réunion à Saint Nabord, organisée par le tout puissant Conseil Général et l'ancienne municipalité aux tendances mégalo m'as tu vu démesurée, j'ai vite compris premièrement que la démocratie n'était pas de mise et deuxièmement qu'il s'agissait d'un fallacieux prétexte destiné à alimenter un autre projet : passage de la déviation de Saint Amé en quatre voies (tout pour la bagnole j'vous dis)

Lors de cet exposé, on a fait comprendre aux petits propriétaires que les dés étaient jetés , le dossier bien ficelé et que les expropriations allaient se passer comme une lettre à la poste (vive le service public .j'ai réussi à le placer!!!!) sans possibilité de contester. Imaginez la tête et le moral de ces pauvres gens à la sortie de cette grande messe.

En fait, le prétexte de la création de cette zone permettait sous couvert de terrassement de décaper 30 hectares de moraine sur 7 mètres de haut!!!!!! Imaginez le volume ahurissant de camelote pour cette satanée route.

POURQUOI CE SITE ME DIREZ VOUS ?

Hé bien parce que les matériaux sont de toute première qualité: sable, galets et surtout gros blocs de roche. Tout ce qu'il faut pour réaliser une bonne fondation de route. Alors vous pensez bien que dans les hautes sphères bien enflées et mal pensantes, la moraine on s'en fout; l'important c'est que ça rapporte.

OUI mais voilà, les gaulois (scientifiques et environnementalistes) sont têtus : ils ont décidés de monter des barricades contre ce projet (naturellement avec les cailloux de la moraine):une réunion d'information a été organisée, une demande de classement du site demandée...

ET.....MIRACLE arrivent les élections municipales et la cabane est tombée sur le chien de la municipalité: VIRÉE.

La nouvelle équipe n'est pas favorable et souhaite récupérer 6 hectares appartenant à la commune qui avaient été DONNES par l'ancien maire au Conseil Général !!!!! (Anguille sous roche ???).

Cette surface permettrait de créer une petite zone artisanale sans toucher à la zone sensible .De plus la taxe professionnelle ou ce qu'il en reste reviendrait à la commune par ailleurs très endettée par l'AUTRE.

La nouvelle équipe municipale s'est rendue au palais des dieux vosgiens et a rencontré le divin

. Ce dernier (débouté depuis plusieurs années) comprend que là encore tout s'acharne contre lui (le pauvre) et ABANDONNE



VOILA la fin de la série NOIRGUEUX (gueux mais heureux) qui finalement ne nous a pas fait dépenser beaucoup d'énergie et qui prouve une fois de plus que la mutualisation des énergies est efficace.

Je ne crains plus qu'une chose : une dépression nerveuse massive à la tête du département (président et subalternes) au vu des gamelles accumulées depuis quelques temps



ÉOLIENNES et... ÉOLHYÈNES

Pourquoi tant de hyènes, euh... de haine !



De la part de certains anti éoliens, on observe depuis fin 2008, début 2009 une offensive d'envergure, sans précédent, contre les éoliennes. Journaux, magazines, (relayées parfois par les radios et les télévisions), et surtout Internet. Qui se cachent derrière la puissante Fédération (FED). VGE est là !?

Une campagne comme celle-là, ça coûte du fric, les cotisations des membres ne suffisent pas...

La plupart des associations, écologiques, environnementales et même de randonnées: Clubs Vosgiens, Amis de la Nature, ont reçu les mêmes documents, montages diapos sur Power point brossant le tableau le plus noir possible, que l'on puisse faire sur l'énergie éolienne. (Il faut absolument regarder : *L'imposture éolienne*). Il est bourré de contre-vérités, d'erreurs bien calculées.

L'argument massue : matraquer qu'une bonne tranche de centrale nucléaire fait 1300 MW, puis de faire une simple division $1300 \text{ MW} / 2 = 650$ éoliennes, et représenter la terre entourée d'une ceinture d'éoliennes, de parler du « *nouveau mur de l'Atlantique* » etc...

L'éolien n'est pas la panacée ? Qui en doute ? Ca existe la « panacée » ?

Mais c'est une technologie à développer.

D'après les Éolhyènes le nucléaire est la panacée ! La seule à ne pas rejeter de gaz à effet de serre. Si.

Les éoliennes sont inesthétiques ?

Affaire de goût, assurément, dommage qu'une réglementation en France interdise de les peindre en bleu/gris, les Suisses, les Allemands le font, et il me semble possèdent également des avions civils et militaires. Nos pilotes manquent de formation ? Alors il faut peindre les éoliennes en bandes horizontales alternes rouges et blanches ou embaucher des pilotes suisses. En revanche une bonne et belle centrale, de belles tours réfrigérantes... ça a quand même une autre gueule !

Défigurent le paysage ?

Oui ; il y a des endroits à préserver, et leurs implantations font l'objet de réunions obligatoires dans tout projet éolien, entre partenaires: collectivités territoriales, futur exploitant, BE environnementaux, associations environnementales locales, collectifs de défense du paysage. Même réflexion que le paragraphe précédent.

Combien y avaient-il de moulin à grains, sur la côte Atlantique, Manche, mer du Nord à l'époque où l'énergie du vent était utilisée pour effectuer ce travail, en Beauce, Brie, Champagne... partout ?!

Sont-elles dangereuses pour la santé ? Exemples choisis par ces « Éolhyènes »

On parle d'une éolienne en flamme à Rütung, d'une autre à Ally : il y a "Risque de chute (sic) de glace sur un périmètre de 300 m" ; la vidéo d'une éolienne explosant lors d'une tempête est impressionnante. (Sur le site de « Vent en colère »)

Le bruit ? La réglementation est drastique quant aux distances à respecter par rapport aux lieux habités.

Pour les chiroptères ? Le grand Tétras ? La flore ? La faune ?

Toutes les associations et bureau d'études environnementaux sont obligatoirement invités aux réunions. Des consensus sont recherchés. Des études complémentaires et nécessaires sont effectuées pour les cas particuliers (zones Natura 2000, migration des grands oiseaux, chiroptères...)

Un cas concret. Réunion Pré-pôle éolien du Val de Galilée (10 communes) : étaient présents mis à part les représentants des communes concernées, ÉRÉLIA (industriel promoteur), ONF, Groupe Tétras Vosges, Écolor (avifaune), Hamer environnement bureau d'études (chiroptères), ASVPP mandaté par Vosges Écologie, Club Vosgien, PNR des Ballons des Vosges, CPIE Moyenne Montagne Vosgienne etc.

Rien que pour cette seule réunion des aménagements ont été pris en compte par la Com-com et ÉRÉLIA, et validés.



- éviter la crête sud de l'Arbre de la Liberté (Tétras, GR col de Ste Marie – Baguenelles) - **accepté**
- privilégier les crêtes et versants secondaires – **accepté**
- pas de co-visibilité avec les Éoliennes de la Crête col du Bonhomme–col du Louschbach – **OK**
- *Au stade actuel des études, les observations avifaunes ont montré que les migrants étaient plus localisés dans la vallée alsacienne (Nord Est – Sud Ouest) et la vallée formée par l'axe La Croix aux Mines / Ban de Laveline (Nord Est-Sud Ouest). Ainsi les enjeux migrants sont plus localisés à la périphérie des secteurs ZDE.*

Les études des migrations post-nuptiales ainsi que les études d'hivernants permettront de compléter l'expertise et d'identifier l'ensemble des enjeux. ... Ça paraît sérieux ; non ?

Le coût de rachat l'énergie électrique ? EDF (et ses actionnaires) n'aiment pas. Logique.

Mais combien coûte réellement le KW nucléaire ? Vous le savez vous? Moi pas. Et le coût des déchets, non compris dans ce même KW ?



Utopiques ... ?

Utopiques... ? Pas si moches que ça

N'oublions pas avant tout qu'un parc éolien, depuis la demande de ZDE jusqu'à son exploitation est un véritable *parcours du combattant* sur le plan réglementaire.

C'est la seule technologie qui **inclus**, dans sa demande de Permis de construire, et d'exploiter, le coût du **démantèlement, l'enlèvement des appareils et la remise en état des terrains, retrait du béton compris à la charge de l'exploitant**. Une centrale nucléaire on nous l'impose ; point barre. C'est une technologie réversible, propre, malgré quelques nuisances. Durée de vie ? 25 ans. Cette technologie évolue rapidement les nacelles actuelles développent 2 à 2,5 MW au lieu de 1,0 MW il y a peu. D'autres types de machines sont à l'étude, au sol, centrifuges...

Au fait une question: qu'y a-t-il de prévu pour les centrales nucléaires en fin de vie ? **RIEN**. Pour les déchets qui vont continuer de s'accumuler ? Qui en veut ? Verra-t-on des sarcophages de béton fleurir le long des fleuves et des côtes ?

Que rapporte, en Taxe professionnelle, un parc éolien ? Environ **6.200 €** à la commune (ou communauté de communes), **6.200 € au département, 1.240 €** à la région. (Pour 1 éolienne de 2 MW). Comme toute industrie celle-ci doit payer une Taxe professionnelle.

JLS

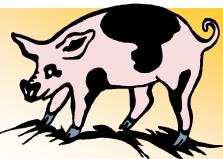
PS du claviste : article écrit avant les annonces de notre Président de petite taille sur la taxe professionnelle

**L'Énergie éolienne,
EST REVERSIBLE.**

En fin de vie du parc, si l'on en veut plus, ou si l'on trouve mieux, l'exploitant se charge du démantèlement et de la remise en état des terrains.



Pas si moches que ça !



Géoparc : La bagarre au jour le jour

Les dernières interventions sur le site de Vosges Nature Environnement commun à l'ASVPP,

Oiseaux—Nature et Vosges Ecologie

L'adresse est la suivante : <http://www.vosges-environnement.org>

25/11/08

Suite à la demande d'annulation par l'ASVPP de l'homologation préfectorale de l'anneau glacé et du circuit asphalte du circuit automobile du Géoparc de Saint-Dié des Vosges, le 25 novembre, le commissaire du gouvernement du Tribunal Administratif de Nancy a proposé d'annuler cette homologation pour prise en compte insuffisante de la tranquillité publique.

Cette homologation permettait et réglementait les manifestations sportives, mais aussi l'utilisation quotidienne du site par les adeptes de "sport" mécanique.

Le même jour il a proposé l'annulation de l'arrêté du maire de Saint-Dié réglementant les activités de ce circuit en estimant que c'était du ressort du préfet.

Si ces propositions sont suivies par le Tribunal, Géoparc va se retrouver dans l'impossibilité de fonctionner puisque l'arrêté municipal et l'arrêté préfectoral encadrant les activités seront annulés.

On voit mal quelle solution pourra être apportée dans la mesure où la géographie du site ne permet pas la construction d'un merlon ou d'un mur antibruit suffisamment élevé pour assurer la tranquillité des riverains.

Et d'autres actions juridiques sont en cours. Comme dans tout bon feuilleton, à suivre.

12/12/08

Géoparc condamné

16/12/08

Le promoteur de Géoparc a fait appel de sa condamnation par le Tribunal de Police. Mais il y a bien plus important. COCORICO. L'arrêté préfectoral homologuant le circuit et réglementant les jours et heures d'ouverture a été annulé par le Tribunal Administratif de Nancy. Et dans la foulée l'arrêté municipal réglementant les activités du site et faisant carrément double emploi avec l'arrêté du Préfet a aussi été annulé.

Géoparc ne peut continuer à fonctionner que grâce à un nouveau arrêté municipal qui est par nature illégal. On va s'occuper de ça.

18/12/08

Ça barde. Le promoteur de Géoparc ayant décidé de faire appel de sa condamnation par le Tribunal de Police de Saint-Dié, nous formons un appel incident.

D'autre part, comme nous craignons que le site continue à fonctionner et que l'administration traîne les pieds, malgré l'annulation de l'homologation, nous avons écrit au Préfet. Le texte de la lettre figure ci-dessous.

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous solliciter à nouveau à propos du dossier Géoparc de Saint-Dié des Vosges.

Le 16 décembre 2008, le Tribunal Administratif de Nancy a annulé totalement :

votre homologation du 25 août 2006 ainsi que,

l'arrêté municipal de 2007 qui avait été abrogé par la mairie de Saint-Dié et a été remplacé par un arrêté du 7 novembre 2008 réglementant les jours et les heures de fonctionnement du circuit.

L'arrêté d'homologation a été annulé au motif du non-respect de la tranquillité publique.

L'arrêté municipal a été annulé parce que le Tribunal a considéré que la réglementation du fonctionnement du circuit n'était pas du domaine du Maire, mais de celui du Préfet, suivant ainsi, entre autres, la jurisprudence établie par le Conseil d'Etat.

Par conséquent,

1° J'ai l'honneur de solliciter votre intervention dans le cadre du contrôle de légalité, en demandant au maire de Saint-Dié des Vosges de retirer l'arrêté municipal n° 04ARR0800001 du 7 novembre 2008 et de déferer cet arrêté en référendum devant le Tribunal Administratif de Nancy, sachant que dans ces circonstances, la condition d'urgence n'est pas requise et qu'il existe un moyen propre à créer un doute sérieux sur la légalité d'un tel acte, dans la mesure où ce même Tribunal vient d'annuler l'arrêté précédent.

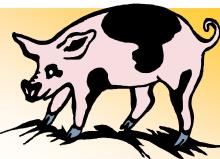
2° J'ai également l'honneur de vous demander de ne pas signer d'arrêté provisoire d'homologation dans l'attente d'une régularisation réglementaire, dans la mesure où il est impossible d'assurer la tranquillité publique, compte-tenu de la topographie du site, du coût financier des travaux, sans compter l'aspect paysager. En effet certaines maisons riveraines surplombent le site de 10 à 20 m et l'édification d'un merlon d'une trentaine de mètres de haut nécessiterait une emprise à la base de plus de 100 m. Cette largeur n'existe pas.

3° Et enfin, j'ai l'honneur de vous demander de mettre en oeuvre une fermeture administrative du site, ou tout au moins d'interdire les activités de loisirs mécaniques et d'encadrer par un règlement et un contrôle stricts les activités du centre de formation à la sécurité routière en imposant par exemple des limitations de vitesse sur tous les circuits, ce qui permettrait également de sécuriser ceux-ci. A ce propos, de nombreux accidents dont certains ont été filmés figurent sur Internet et deux accidents mortels dont un l'automne dernier engageant la responsabilité du promoteur et de l'Etat car survenu sur une partie non homologuée, ont eu lieu.

Compte-tenu des propos du promoteur de Géoparc estimant que l'annulation de son homologation ne changeait rien à sa situation, je me réserve la possibilité de rendre ce courrier public et de poursuivre si nécessaire le contentieux juridique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet à l'assurance de mes salutations les plus sincères.

Le président de l'ASVPP



Géoparc : La bagarre au jour le jour

22/12/08

Pour les b茅tiens qui ne connaissent pas le site du G茅oparc 脿 Saint-Dié des Vosges, une pr茅sentation rapide s'impose, on reviendra sur l'historique un de ces quatre, faut maintenir le suspense par des flash-back r茅guliers. Il s'agit d'un circuit automobile o霉 tout un chacun peut aller faire mumuse avec des porsche, des ferrari, des formule III, ou y amener sa propre voiture ou encore sa moto. Il y a une piste glac茅e ovale ayant servi au troph茅e Andros, une premi猫re piste asphalt茅e qui compl猫te l'anneau glac茅 et une extension de piste asphalt茅e. Les deux premiers morceaux (anneau glac茅 et piste asphalt茅e) viennent de se faire annuler l'homologation qui r茅glementait les 膔閾ements exceptionnels ainsi que l'utilisation quotidienne 7 jours sur 7. Pas de repos pour les faiseurs de bruit. L'extension de la piste asphalt茅e quant 脿 elle ne b茅nifie d'aucune homologation.

On trouve 艾galement sur le site des pistes en terre pour quads et 4x4, trac茅es en zone inondable et sans aucune autorisation.

La visite sur le site internet du G茅oparc est 艾diante et on va quand m猫me pas faire leur pub davantage.

Dernier rebondissement en date. Le pr茅fet avait demand茅 脿 l'exploitant un certain nombre de documents pour tenter de r茅gulariser l'extension qui 艾tait vraiment trop hors la loi et en plus 艾a commen猫t 艾 se voir aussi un peu trop. L'ensemble des documents demand茅s n'a pas 艾t茅 fourni dans les d茅lais. Il fallait un peu s'y attendre, l'exploitant devait livrer au pr茅fet pas moins qu'une 艾tude d'impact, une 艾tude de bruit, une demande officielle d'homologation et j'en oublie sans doute. Le pr茅fet a donc mis l'exploitant en demeure de lui fournir les documents absents ou incomplets pour le 10 d茅cembre 2008, en le mena莽ant de prendre des mesures conservatoires si ce n'茅tait pas respect茅.

On ne sait pas si les documents ont 艾t茅 fournis et on ne sait pas quelle est la nature des mesures conservatoires.



On va essayer de se renseigner.

Pendant ce temps, les bagnoles continuent 脿 vrombir sur le circuit et l'extension, sans homologation l'un et l'autre, et sans la plus petite vergogne.

Je serais pr茅fet j'aurais l'impression qu'on se fout de ma gueule. Je suis associatif et j'ai carr茅ment l'impression qu'on se fout de ma gueule.

19/01/2009

Le 24 d茅cembre, avant de quitter les Vosges, le pr茅fet en guise de cadeau a sign茅 une nouvelle homologation 脿 G茅oparc. Dans le plus grand secret. Il n'a pas r茅pondu 脿 nos nombreux courriers, dont celui de notre avocat. Il a fait la sourde oreille avec obstination et pers茅rvance. On a appris 艾a par la presse, par hasard. 艾a ne va pas calmer les esprits. Et en tout cas pas le mien.

Une semaine apr猫s l'annulation par le Tribunal Administratif, il a donc opt茅 pour la bagnole, le bruit, le divertissement m茅canique, c'est sans doute ce qu'il entend par d茅veloppement durable. Le d茅veloppement durable des gros int茅r猫ts 艾conomiques.

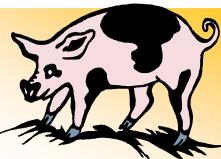
Il a sign茅, malgr茅 la mauvaise volont茅 de l'exploitant qui tra卯ne les pieds quand il lui demande de fournir des 艾tudes pour pouvoir homologuer l'extension de ses circuits, extension utilis茅e sans vergogne et sans que l'administration n'y mette le hola, bien qu'il y ait d茅j脿 eu un accident mortel dessus.

Afin de mettre 脿 l'abri son arr猫t茅 des recours, le pr茅fet suit les recommandations du Tribunal Administratif en imposant un dispositif permanent de mesure de bruit et un dispositif anti-bruit, sans plus de pr茅cision. Ceci est purement formel, car on ne voit pas comment il serait possible d'茅difier un merlon antibruit de 20m de haut et 50m de large au bas mot, y'a pas la place.

Reste la solution d'un mur pur et simple. 艾a risque de ne pas 艾tre tr猫s joli dans le paysage et puis, faudra le faire tenir et vu la hauteur, la SNCF toute proche ne sera peut-猫tre pas d'accord, et enfin il bouchera compl猫tement

la vue des riverains. C'est pas parce qu'on a d茅cr茅t茅 qu'il n'y aurait plus de bruit, qu'il n'y en aura plus. Le coup de la baguette magique 艾a ne marche pas.

En conclusion, il suffit d'茅tre suffisamment culott茅, de construire un projet co卯teux, et de mettre tout le monde devant le fait accompli pour que l'Etat s'茅crase et donne sa b茅n茅ction. 艾a a un nom, mais je ne le dirai pas.



Géoparc : La bagarre au jour le jour

04/02/2009 (15h54)

La nouvelle homologation prise par le préfet le 24 décembre, en catimini, une semaine après l'annulation de l'homologation originelle, nous a été finalement transmise par la mairie de Saint-Dié et par le préfet par l'intermédiaire de notre avocat. Il aura fallu l'intervention de ce dernier pour obtenir des débuts de réponse.

C'est ainsi qu'on a appris que dans le cadre du contrôle de légalité, il avait envoyé une lettre d'observation au maire de Saint-Dié en lui demandant de retirer son arrêté du 7 novembre 2008 réglementant les activités du Géoparc.

Cette nouvelle homologation est attaquée devant le Tribunal Administratif en annulation et en référé-suspension par nous, mais aussi par le maire de Saint-Dié très remontée contre le Géoparc.

Le jugement en référé devrait aller vite, et s'il nous est favorable, comme il est suspensif, le Géoparc devrait fermer pour plusieurs mois avant le jugement au fond en annulation.

En plus, nous sommes intervenus auprès du procureur pour qu'il poursuive sur la base de pratique d'activités bruyantes non autorisées. En effet, l'extension de la piste asphaltée et de l'anneau glacé n'est pas homologuée, mais elle est utilisée. Si le procureur nous suit, ça peut faire très mal: de la prison et une amende jusque 30.000 € + interdiction des activités jusqu'au règlement de la situation.

Ça fait beaucoup de si d'accord, faut bien vivre d'espoir, et c'est pas tout, mais je continue tout à l'heure, j'ai de la visite.

Suite (18h35)

Il n'y a pas que les démêlés autour de l'homologation. Le Tribunal Administratif avait 3 affaires relatives à Géoparc dans son audience du 3 février 2009.

Première action, celle des riverains contre l'autorisation de travaux de l'extension signée par le maire de Saint-Dié (nous on ne pouvait pas y aller, c'est un acte communal et on est association départementale, donc on n'aurait pas eu intérêt à agir).

Le rapporteur public (c'est le nouveau nom du commissaire du gouvernement depuis le 1er février) a conclu à l'erreur de la mairie. Elle aurait dû délivrer un permis de construire et non une autorisation de travaux, et en plus elle aurait dû demander une étude d'impact. Par conséquent, il a proposé l'annulation de l'autorisation de travaux. Délibéré à un mois.

Si (encore un si) le Tribunal suit, c'est très important. Pour régulariser, il faudra faire la demande d'un permis de construire avec une étude d'impact, or l'extension est en grande partie en zone inondable, ce qui devrait entraîner automatiquement le refus du permis de construire. On est à un tournant pouvant aller par la suite jusqu'à la remise en état des lieux sur cette partie.

Deuxième action: BH Promo, c'est comme ça que s'appelle l'exploiteur ou plutôt l'exploitant du Géoparc, demandait l'annulation de l'arrêté du maire de Saint-Dié

interdisant le jet-ski sur les étangs de moins de 10 hectares, à moins de 300 m des zones habitables. Le rapporteur public propose aussi l'annulation arguant que par rapport à la liberté de commerce, l'interdiction est disproportionnée et trop contraignante. Il suggère une solution à l'avenir pour la mairie. Elle aurait dû prendre un arrêté interdisant le jet-ski à moins de 300 m de toutes habitations après mesure de bruit établissant la gêne subie. Délibéré à un mois. C'est pas bon pour nous ce coup-ci.

Troisième action: BH Promo demandait l'annulation de l'arrêté d'interruption de travaux du maire de Saint-Dié relative au rétablissement d'un chemin effectué par BH Promo. Selon la mairie, compte-tenu d'un décaissement de plus de 2 m les travaux auraient dû faire l'objet d'une autorisation de travaux, mais il s'est avéré que le décaissement était inférieur à 2 m.

C'est sans conséquence pour nous, mais ça énerve un peu plus la mairie qui a l'heure actuelle en a ras le slip de Géoparc et de BH Promo. La vraie guéguerre.

On a aussi appris par l'avocat de BH Promo en cours d'audience qu'une autre affaire était à l'instruction au Tribunal Administratif: la modification du PLU qui a été faite pour empêcher BH Promo de construire un hôtel. Ça va chauffer sérieusement dans les mois qui viennent. La prochaine fois je développe l'argumentation exposée pour obtenir la suspension et l'annulation de l'homologation. On va pas tout vous mettre d'un coup, ça lasse et il faut maintenir le suspense.

Une petite dernière. L'exploitant aurait déposé le 16 décembre 2009 deux demandes d'homologation, celle qui a conduit à l'homologation du circuit glacé et de la piste asphaltée et une autre pour l'extension en réponse à la mise en demeure.

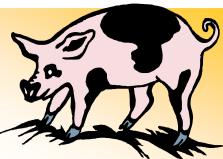
Cette procédure est illégale, puisque les 2 parties ne sont pas séparées et forment un tout et une seule demande globale d'homologation devait être déposée. Mais dans cette saga, on n'est plus à une illégalité près.

20/02/09

Déboutés. L'ASVPP et la mairie de Saint-Dié se sont vues retoquées dans leur prétention à mettre des bâtons dans les roues de Géoparc. Après une audience d'une bonne heure et quart, la présidente du Tribunal Administratif nous a annoncé qu'elle ne voyait pas en quoi il y avait urgence à suspendre l'homologation délivrée par le préfet des Vosges. Sans entrer dans le fond du sujet, c'était pas nécessaire puisqu'il nous fallait prouver avant, l'urgence à suspendre.

C'est toujours un exercice difficile. La mairie de Saint-Dié a joué sur la sécurité publique. Comme il y avait déjà eu un accident mortel de moto, elle a avancé qu'il y avait urgence de ne pas mettre en péril la vie des utilisateurs du circuit. Pas de bol. L'accident a eu lieu sur l'extension qui n'est pas concernée par l'homologation présente, et la pratique d'un sport motorisé est par elle-même une source de danger et ne constitue pas une atteinte à la sécurité caractérisant une situation d'urgence.

Nous, on soutenait qu'il y avait urgence à faire respecter



Géoparc : La bagarre au jour le jour

la tranquillité publique, ce que l'arrêté est incapable de faire. Mais nous a t'on dit, il faut prouver qu'il y a du bruit et que le merlon est inefficace. Ce n'est pas avec une ou deux mesures qu'on va vous croire. Attendez qu'il y ait un enregistrement permanent du bruit tel que prévu par l'arrêté et qu'il y ait des dépassements, là vous pourrez ruer dans les brancards. L'enregistreur est commandé, patientez, vous êtes trop pressés.

En attendant de nouveaux épisodes, les riverains vont en prendre encore plein les oreilles.

Pendant ce temps-là, à Chenevières, entre Baccarat et Lunéville, les promoteurs d'un circuit de 3500m, plus beau que Géoparc, gênant sans doute moins les voisins, et avec possibilité cette fois de construire des dispositifs anti-bruit attendent l'homologation ministérielle qui tarde à venir, parce que la commission chargée d'évaluer les circuits de vitesse où l'on peut dépasser 200 km/h, a été dissoute et n'est pas reconstituée.

Et dire qu'on n'aura bientôt plus de pétrole.

ECHANGES AVEC UN LECTEUR

LECTEUR

On saisit mal l'intérêt d'emmerder des types qui créent quelque chose sur St Dié. Tu dois pas avoir de problèmes de boulot, toi!

REPONSE

On ne peut pas faire n'importe quoi sous prétexte de créer du boulot. En plus, encore faudrait-il en créer. Dans la balance, il y a des gens qui deviennent dingues à cause du bruit. Le jour où ça deviendra violent, il sera trop tard pour s'inquiéter. Il y a une zone humide imperméabilisée avec pour conséquence des inondations plus importantes et plus rapides à l'aval. Il y a une attitude consistant à s'imposer sans aucun respect de la loi et sans respect de la réglementation. Il y a des accidents mortels. Tout ça pour deux ou trois emplois permanents. C'est emmerder beaucoup de monde pour ça. C'est pas à sa place, c'est tout.

L : Mais pourquoi Pierret a autorisé ça si c'est illégal. Il était pas au courant ?

R : C'est un dossier très complexe. Au départ, il y a Pierret et BH Promo qui s'entendent sur un projet de développement de ZAC. Chacun pense rouler l'autre. Pierret pense faire réaliser par BH Promo divers aménagements qui l'intéressent, et qu'il ne peut pas payer: hôtel de luxe, activités "douces" comme vélo, équitation, sentier botanique, promenade, super piscine et activités aquatiques en échange d'un circuit automobile présenté comme fait pour les stages de récupération de points et la sécurité routière, donc il soutient, délivre des permis de construire certains aménagements, des autorisations de travaux...

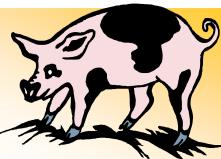
BH Promo pense avoir la paix pour ses activités de loisirs mécaniques et compte bien en rester là. Une convention et signée, puis un avenant décrivant tout noir sur blanc. Mais BH Promo ne fait rien à part son anneau glacé, sa piste asphaltée puis une extension de piste + une piste 4X4. Les riverains commencent à remuer. Pierret se fâche et tente de nuire au maximum.

Là-dessus se greffe la préfecture qui signe les homologations sans se soucier de la situation géographique et du bruit insupportable pour les riverains. Résultat, la pétau-dièse.

L : Ok, je comprends mieux. Mais, j'étais intéressé par prendre un restaurant dans le projet 'Les restaurants du monde', à côté de la boîte, le papillon. J'ai vu le permis de construire déposé à la mairie. Tout était OK avec Mr GRELOT et les services techniques de la ville. C'était en 2006. J'avais rencontré Bernard Hildenbrant, qui m'avait assuré que tout était bon avec Pierret. Mais Pierret a refusé le permis en écrivant "permis refusé à titre conservatoire", même mon avocat n'a jamais pu savoir pourquoi. A titre conservatoire, ça n'existe pas en France. Mon avocat m'a dit, en rigolant, qu'à ST DIE avec Pierret, tout est possible.

Hildenbrant m'avait dit à l'époque que Pierret refusait tout pour favoriser un resto à la banque de France.

R : Ça ne m'étonne pas vraiment. Selon BH Promo, Pierret leur pourrit tous leurs projets notamment celui d'un hôtel qui se retrouve en zone inconstructible du PLU, mais quand tout allait bien, Pierret avait sorti une partie de la piste asphaltée de l'ancienne zone inondable, d'un coup de baguette magique. Pierret est autoritaire, et il faut aller dans son sens, sinon ça barde, demandez à ses collaborateurs.



PCB EN LORRAINE

Il y a plusieurs mois (avril 2008), l'ASVPP avait écrit aux préfets des Vosges et de Meurthe et Moselle, préoccupée qu'elle était par les PCB que l'on retrouvait dans les rivières de France et de Navarre.

En Lorraine, il avait été question de 3 résultats alarmants, un obtenu dans la Moselle près de la frontière luxembourgeoise, un entre Metz et Nancy, et un dans la Meurthe à l'amont de Nancy.

Ça nous semblait assez insuffisant et nous avions suggéré aux préfets d'augmenter les lieux de prélèvements afin d'avoir une vue un peu plus générale de la situation sur le réseau hydrographique lorrain.

La Préfecture des Vosges nous a finalement envoyé une synthèse de 9 pages sur le sujet réalisée par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement).

Il en ressort que jusqu'à présent, des analyses de sédiments ont été effectuées sur 101 sites entre 1997 et 2007. Le réseau de surveillance devrait être intensifié en 2008 et 2009.

Sur ces 101 sites, 3 ont des niveaux de contamination inférieurs à 10 µg/kg de sédiment sec, 22 ont des concentrations comprises entre 10 et 140 µg/kg, 2 entre 140 et 270 µg/kg et 1 supérieur à 500 µg/kg. Le reste soit 73 sites, ne sont pas contaminés.

Il ressort de tout ça que la contamination augmente en allant vers l'aval. Elle commence pour la vallée de la Moselle au niveau d'Epinal avec 36 µg/kg. Pour la vallée de la Meurthe, elle commence juste avant Lunéville (14,1 µg/kg à Saint Clément). Pour la vallée de la Vezouze, la contamination est de 43,4 µg/kg à Blâmont. Le Saint Oger (12,1 µg/kg à Dogneville) et l'Avière (11,9

µg/kg à Frizon) commencent à être touchés.

La Moselotte, le Madon, la Mortagne, la Vologne, le Rabodeau, la Plaine, et les affluents de tête de vallée sont épargnés pour l'instant.

Les PCB, qui sont des précurseurs de dioxines, sont insolubles dans l'eau, mais solubles dans les graisses et très difficiles à métaboliser par dame nature. Par conséquent, ils s'accumulent dans les sédiments et contaminent les poissons de fond gras, genre anguille, mais pas les poissons blancs. Il n'y a pas de suivi régulier de la contamination des poissons car une analyse coûte 800 €.

Les quelques résultats connus sur les poissons montrent une contamination des anguilles 3 à 4 fois supérieure à la norme européenne (8 pg/g de poisson). Ceci a conduit à une recommandation de 2005 pour le bassin de la Moselle de non-consommation aux femmes enceintes et allaitantes et aux jeunes enfants, des anguilles de la Moselle et de ses affluents.

Les PCB ne sont plus commercialisés depuis 1987, mais sont toujours présents dans les rivières. Il y en a eu 1 million de tonnes fabriqués dans le monde en une cinquantaine d'années. En France 550.000 transformateurs contenant du PCB, utilisé comme fluide diélectrique, ont été recensés. Ils font l'objet de pillages réguliers pour la récupération de cuivre et les PCB sont purement et simplement vidés sur le sol. Ils migrent ensuite peu à peu vers les rivières et les nappes phréatiques.

Pour les intéressés par les détails, le rapport de la Diren est à leur disposition en le demandant au siège de l'ASVPP contre timbres.

ARSENIC ET NSG

NSK, la papeterie de Golbey a organisé le 13 janvier une réunion exceptionnelle de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) à propos des dépassements d'arsenic dans les rejets aqueux de l'usine. Elle a embauché une étudiante pour préparer une thèse sur le sujet et les résultats de la première année d'investigation ont été présentés.

Entre 2003 et 2006, les teneurs en arsenic dans les rejets de NSG à la Moselle ont dépassé à de nombreuses reprises le seuil de 20 µg/l, sans que personne ne sache vraiment comment c'est arrivé et comment ça s'est arrêté.

Très préoccupant car à une soixantaine de km à l'aval, la Moselle est la seule ressource en eau potable du bassin de Nancy, car l'arsenic échappe aux procédés classiques de potabilisation, et car l'arsenic est cancérogène et en plus est soupçonné d'être un perturbateur endocrinien. Selon les premières conclusions, il apparaît que le problème est plutôt complexe car multifactoriel. Entrent en compte essentiellement le désencrage et les modifications de process survenus à ce niveau, le fonctionnement ou non du traitement tertiaire avant rejet, la re-concentration de l'arsenic dans le process du fait du recyclage en interne d'une partie du rejet, l'eau de la gra-

vière source d'eau de process qui contient de faibles quantités d'arsenic (moins de 10 µg/l) dont la concentration subit des fluctuations saisonnières, la teneur des écorces. Le bois amène ainsi 33g/j d'arsenic, la gravière 150g/j et les vieux papiers (en 2005) 1350g/j.

Reste posé le problème soulevé dès l'origine par la taille de l'usine par rapport au milieu récepteur. Pour fixer les idées de ceux ayant oublié, la pollution brute de l'usine avant traitement est en volume de 40.000 équivalents-habitants et en pollution de près de 1 million d'équivalents-habitants. Même avec des rendements excellents, la pollution nette rejetée représente encore la pollution brute, non traitée de l'agglomération d'Epinal.

Malgré les efforts consentis, l'usine peut à tout moment envoyer un micropolluant toxique dans la ressource en eau de plusieurs centaines de milliers de personnes.

Il y a eu au démarrage de l'usine des problèmes liés à la DCO (pollution organique) ajoutée trop importante, pouvant conduire à la formation de produits organiques chlorés lors du processus de potabilisation. Puis maintenant le problème de l'arsenic.

Faut-il s'attendre dans le futur à un nouveau candidat fourisseur d'inquiétude?



CENTRALES A BIOMASSE

Le ministre de l'écologie vient de lancer un appel d'offres pour la construction de centrales de production d'électricité à partir de biomasse.

Le but est de porter la part des énergies renouvelables à 23% en 2020. On était à 13% en 2007. Il est attendu de cet appel une puissance cumulée de 250 MW, soit un sixième d'EPR.

Certaines zones seront prioritaires pour l'implantation de ces centrales a-t'il promis. Dont les Vosges. Aîe, aîe. Ça ne vous rappelle rien? Va-t'on voir resurgir des projets comme ceux d'Arches et d'Eloyes?

Seront pris en compte la qualité de l'approvisionnement en biomasse et le rendement énergétique. Va falloir être vigilant. Très.

Il n'en reste pas moins que j'ai du mal à comprendre qu'on s'évertue toujours à brûler quelque chose pour faire de l'électricité qui à son tour sera transformée en chaleur. La meilleur formule serait d'éviter la transformation en électricité et de faire en sorte de brûler directement la biomasse pour les besoins en chaleur et par conséquent, plutôt que d'en faire de l'électricité, il serait plus rentable d'en faire du gaz, ou des fagots ou des granulés.

Modification du régime des installations classées

Encore un sale coup pour les enquiquineurs patentés dont nous sommes. Au détour d'une loi sur l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés, les députés ont adopté un article autorisant le gouvernement à prendre par ordonnance s'il vous plaît, les mesures pour simplifier le régime d'autorisation applicable aux ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

Ça fait jargon juridique, alors expliquons un brin. Les installations classées (les usines en gros) sont soumises soit à déclaration, soit à autorisation selon le volume et la nature de ce qu'elles utilisent et fabriquent.

La déclaration, ça consiste à envoyer au préfet une lettre disant, voilà je vais mettre en route une usine de fabrication de telle chose en telle quantité avec telle matière première. Les services préfectoraux vérifient dans la nomenclature des installations classées l'importance du projet, les gênes potentielles et en fonction de cela délivre un récépissé et c'est tout. A condition bien sûr que ça corresponde aux conditions fixées par la nomenclature qui précise si en fonction de tel tonnage et telle activité, ça relève de la déclaration ou de l'autorisation.

L'autorisation est réservée aux activités potentiellement polluantes en raison des volumes mis en oeuvre et de la nature des produits utilisés ou produits. Cela entraîne une procédure complexe, avec soumission d'un dossier pouvant être impressionnant (dans le cas de papeterie de Golbey par exemple, le dossier faisait pratiquement 1 m de haut avec des milliers de pages). Le dossier doit comporter, notamment une étude d'impact, une étude de danger, une étude d'hygiène et sécurité, un volet sanitaire,

etc... Ensuite il y a enquête publique, demande d'avis des services préfectoraux, des mairies concernées, de commissions. C'est long, coûteux. Les opposants ont l'occasion d'intervenir, de freiner, voire de faire capoter le projet, s'ils trouvent des arguments pertinents.

Ce qui vient de se passer est la mise en place d'une formule intermédiaire, vicieuse, très très discutable, qui en fait consiste à ramener une partie des installations soumises à autorisation dans le régime de la quasi-déclaration.

En effet, ça signifie une évaluation simplifiée avec suppression de l'étude d'impact et de danger, une absence de concertation avec le public et une absence de prise en considération des remarques des associations, la suppression des enquêtes publiques, la disparition des CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) et un dossier de demande purement de forme.

Tout cela bien sûr pour que les entreprises puissent se développer plus vite et sans contrainte.

A très court terme, 20% des installations existantes soumises à autorisation pourraient bénéficier du nouveau régime.

L'administration ne s'occupera plus que des installations les plus dangereuses, l'autorisation simplifiée s'appliquera aux installations pouvant relever de prescriptions standardisées. En cas d'apparition de risques non prévus, soit après coup, une fois l'usine en marche et une fois le risque survenu, le préfet pourra repasser au régime habituel de l'autorisation. Tout cela est grave. On privilégie une nouvelle fois, à fond, le développement tout court. Tant pis pour l'environnement, tant pis pour la santé.



Radioactivité

La radioactivité autour des centrales nucléaires est mesurée par EDF, l'exploitant, dans le cadre de l'auto-contrôle, comme pour ce qui se passe dans n'importe quel autre type d'installation classée qui mesure ses rejets.

Dans ce cadre, pour valider l'autocontrôle et vérifier qu'il n'y a pas de tricheries, de dérives ou de coups de pouce destinés à raboter des résultats trop sombres, un service administratif extérieur à l'usine fait des contrôles inopinés. C'est valable pour tout le monde mais pas pour EDF.

Désormais, ça a changé, l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) a rendu obligatoire l'agrément des laboratoires de contrôle d'EDF. Au cours de l'étude des demandes d'agrément, l'ASN s'est rendu

compte qu'EDF s'écartait de la méthodologie prescrite pour les mesures de radioactivité. Du coup, elle a suspendu la presque totalité des agréments d'EDF.

EDF va donc devoir sous-traiter ces mesures à des laboratoires agréés en attendant de l'être et la surveillance autour des centrales sera effectuée par l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire) qui assurera l'intérim.

Qu'est-ce que ça signifie? Que la plupart des résultats de radioactivité fournis jusqu'ici par EDF sont faux? En tout cas, on comprend un peu mieux les discordances régulières entre les résultats officiels et les résultats d'association comme la CRIIRAD, et ça ne peut qu'alimenter la défiance envers le nucléaire.

TOUT VA BIEN

Ça ne s'arrange pas. Les données du service de l'observation et des statistiques (SOeS) ex IFEN (Institut Français de l'Environnement) sur la pollution des eaux françaises par les pesticides sont pour le moins inquiétantes.

Les pesticides sont présents au moins une fois sur 90% des 1097 points de mesure pour les eaux de surface et au moins une fois sur 53% des 1507 points

de mesure pour les eaux souterraines. 243 substances actives sur 476 cherchées ont été quantifiées au moins une fois dans les eaux de surface et 121 sur 447 dans les eaux souterraines



**Moins de pesticides,
une priorité pour les
Français**

Ceci étant, tout n'est pas à se piquer la ruche

On vient de créer un souterrain de la fin du monde, encore appelé coffre-fort de l'Apocalypse. Quatre millions et demi d'espèces végétales, sous forme de graines vont être stockées à -18° dans un abri creusé à 120m à l'intérieur de la montagne dans l'Archipel du Spitzberg en Norvège. Tout ça en cas de catastrophe majeure. Je me demande comment on fera pour maintenir les -18° si la catastrophe arrive

TOUT VA BIEN

Le Muséum d'histoire naturelle a fait une étude pour l'Europe sur le bilan des espèces et habitats protégés (soit 200 animaux et 100 plantes).

36% des espèces sont dans le rouge (viabilité compromise)

29% dans l'orange (inquiétant mais réversible)

20% dans le vert (c'est tout bon)

Et le reste dans le gris (statut inconnu)

C'est en montagne que c'est le moins fragilisé. Le loup va bien merci. Pour les secteurs littoraux et continentaux, ça va mal. Les espèces liées à l'eau sont le plus mal en point. Les activités agricoles et forestières entraînent une perte de la biodiversité par transformation des prairies en cultures céréalières, destruction des haies, drainages, utilisation de phytosanitaires et d'engrais azotés, appauvrissement du peuplement forestier. L'urbanisation et la fragmentation des habitats par les infrastructures est la deuxième cause de destruction des écosystèmes

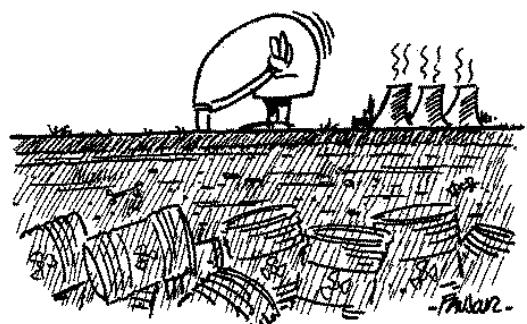


BERLUE CHENUE

Ai-je berlué? Je m'en questionne encore.

Un tel déballage... Dans une émission de télé. De la télé du service public, en plus. Et pas à vingt-trois heures soixante-douze, les gars, non, à une heure de grande écoute, en praillementaillemeu..!

Pièces à conviction, elle s'appelle, l'émission. Sur la Deux. Son sujet : l'atome-connection CEA-COGEMA-AREVA.

LA POLITIQUE DE LA COGEMA

Et pour déballer, ça y est allé.

Les mines d'uranium, les mineurs qui minaient sans aucune protection, les résidus d'extraction fourgués comme matériau de remblai à qui les veut, DDE comprises, et du coup les routes départementales, les parkings qui font crêpiter les compteurs Geiger, et même un lotissement avec des maisons dessus et des gens dedans. Et ça crêpe tellement bien que tu croirais une séquence de musique tekno.

Les décharges de résidus crépitants (des "stériles", ils appellent ça... on ne peut pas mieux dire), les mines plus ou moins remblayées, tout ça recouvert d'une belle végétation avec plans d'eau en prime et zoiseaux qui cuicuitent et poissons qui bullitent et pêcheurs qui lutinent et joggeurs qui râpinent.

Et les mineurs qui meurent de cancers, que c'est pas une carabistouille d'écolo prédateur de fin du monde, c'est une étude épidémiologique qui le dit.

Et à Limoges, l'eau du robinet qui dépasse allégement la norme sanitaire de radioactivité. Alors que fait AREVA? Elle drague les boues crépitantes qui contaminent l'un des étangs qui approvisionnent la ville, pour les abandonner en vrac dans un coin planqué en amont...

Pour le lotissement aux maisons gorgées de radon, que fait AREVA? Elle choisit systématiquement les endroits où ça crêpe le moins pour placer ses

capteurs de surveillance... Et elle dénigre les mesures prises par le CRI-RAD : la radioactivité, on la mesure à un mètre du sol, Monsieur, pas au ras des pâquerettes. C'est vrai, les mômes, dans leur chambre, c'est à un mètre du sol qu'ils jouent, pas par terre.

Là où j'ai berlué un max, c'est en entendant ce député qui a rédigé le texte de loi réglementant les déchets radioactifs. Abasourdi il était, parce qu'on prétendait que les stériles étaient radioactifs. Invraisemblable! En bon industriel, la COGEMA en avait extrait tout l'uranium, donc y avait plus de radioactivité! Incapable il était, notre député spécialiste en la matière, de réaliser que l'uranium n'était pas le seul et unique matériau radioactif contenu dans le minerai, et que beaucoup d'autres, rejetés parce que sans intérêt pour l'industriel, persistaient à faire gazouiller les compteurs Geiger...

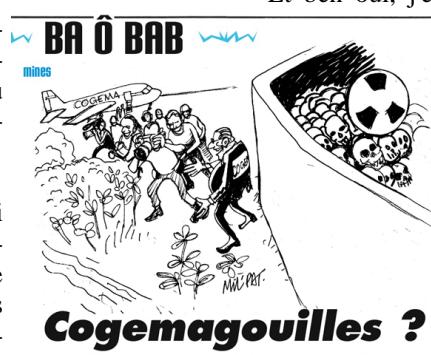


Mais celui qui m'a top-bluffé, c'est not' ministre BORLOO. Borloo l'éberlueur. Quand Élise LUCET, la journaliste, est allée lui présenter les résultats de son enquête, notre

Jean-Louis réjoui lui a balancé dans les badigoinces un article de loi par lequel elle aurait manqué à un devoir urgent d'information. Mais il s'est empressé de nous rassurer : maintenant qu'il sait, ça ne va pas traîner, dans un an le problème sera résolu. Puisque je vous le dis.

Avec Borloo maousse costaud, la radio-crapoto fait rideau.

Et ben oui, j'en berlue encore. Mais pas de l'effet Borloo.



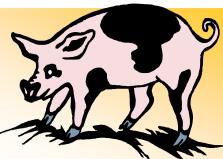
Accusé d'exploiter l'uranium nigérien au mépris de la santé des populations locales, la Cogema a déployé des trésors de com' pour se « blanchir ».

Qu'une telle émission, sur une chaîne nationale, à une vraie heure de grande écoute, déballe ce genre d'infos, c'est ça qui me fait berluer. Toutes ces choses que clamaien des écolos pas crédibles et de mauvaise foi, des prêcheurs d'apocalypse, des marginaux, des irresponsables qui n'y connaissent rien et qui foutent la trouille aux braves gens, des fouteurs de merde, quoi...

Toutes ces choses portées sur l'une des plus vastes places publiques, celle de la télé de vingt-heures trente...

Je croyais pas que je verrais ça un jour.

Vot' ex-claviste, Jean Berluencore



URANIUM EN ALSACE

Je profite du sujet pour rappeler à nos fidèles (ô combien) et patients lecteurs qu'on est tranquille nulle part, même au fin fond des obscurs massifs forestiers tout autant que montagneux.

Les Vosges alsaciennes ont failli connaître des jours radieux voire irradiés du genre de ce que connaît le Lémousin. Et ça reviendra peut-être un jour, si notre pays est coincé pour des raisons d'approvisionnement, ou si le minerai se raréfie et devient cher. Et tout le massif n'a pas été exploré. Du côté du ballon d'Alsace, ça doit sonner fort dans les Geigers.

Il y a eu des recherches d'uranium dans les années 50 dans la concession dite de Saint Hippolyte. Une reconnaissance a eu lieu en 1953 à Kruth, près de Runsch. Un titre minier lui est associé. Il est valide jusqu'en 2018. En 1954, la recherche était terminée. Sans doute pas assez intéressant. Il n'y a pas eu de stockage de résidus, et ça frise donc l'anecdote.

Une autre a eu lieu dans le Schaetzl à l'ouest de Kintzheim. Exploitation de 1954 à 1956, titre valide jusqu'en 2018. Il existe un arrêté de cessation d'utilisation des installations minières. Le terrain est loué pour la chasse. Aux sangliers à 6 gigots?

La troisième et dernière est plus sérieuse. Elle se situe au nord ouest de Saint Hippolyte (Teufelsloch). Exploitation de mine souterraine de 1956 à 1958. Là ça semblait plus prometteur car il y a eu des essais de lixiviation en 1960 à 1962. Il reste environ 2600 tonnes de déchets sur le site, du minerai pauvre. Il y a eu un arrêté d'arrêt définitif de travaux en 2000 et le titre est valable jusqu'en 2018 là encore. Le site a été réaménagé en 1994. Il doit se faire une surveillance de l'air et de l'eau tous les 5 ans, et le terrain est loué pour la chasse aux chevreuils géants. Avis aux randonneurs, munissez-vous d'un couineur (détecteur gamma) pour ne pas pique niquer sur un tas d'uranium appauvri. Ça fait des drôles de choses et pas que dans le pantalon. Demandez aux GIls de la première guerre d'Irak. C'est peut-être de là que je tiens mon côté vindicatif, car il me souvient avoir crapahuté, pas mal cheûlé et ronflé comme un sac à la belle étoile, dans ma jeunesse du côté de Tannenkirsch.

Voyage à Fribourg

Comme prévu lors de l'AG de novembre 2007, une sortie à Fribourg a été organisée le 19 avril 2008. Un bus était presque rempli : 40 personnes de différentes associations. Mais les présents n'ont pas regretté leur voyage, car dès l'arrivée, on a été impressionné par les garages à vélos,

comme on n'est pas habitué d'en voir dans notre région.

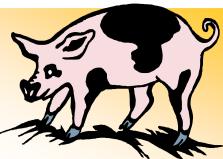


Mais ce n'était qu'un début. Après une petite visite dans la ville, nous sommes allés dans le quartier Vauban et dès le repas nous étions dans un restau où était une ancienne caserne et qui comme l'ensemble du quartier a été refait en tendant le plus possible vers la maison passive. L'après midi a été consacré à la visite guidée du quartier avec une guide française (ce qui facilitait notre compréhension !) et qui vivait dans ce quartier, qu'elle a choisi, avec un Allemand. Elle était donc parfaitement à même de nous faire comprendre non seulement l'aspect écologique de ce quartier, mais également le fait que cela corresponde à un mode de vie particulier et accepté de tous. Elle était absolument passionnante !!

Nous avons pu voir à la fois des maisons passives, voire positives car munies de très nombreux panneaux photo-

voltaiques et construites avec double circuit de ventilation et avancées de toits très longues pour permettre aux baies vitrées de bénéficier d'un maximum de soleil (bas) en hiver, mais de faire de l'ombre en été, car le soleil (haut) est bloqué par les avancées de toit comme on peut le voir sur la photo ci dessus; Comme je le disais plus haut, il s'agit en outre d'un véritable mode de vie et les maisons ne sont pas fermées par des barrières mais sont ouvertes sur des routes piétonnes et laissent la végétation s'organiser un peu comme elle le désire.





Recettes ou plutôt quelques trucs de notre cuisinier favori !

Les beignets de carnaval :

Pour une pointe d'originalité : remplacer le rhum par une goutte d'essence de bergamote.



Le pâté Lorrain :

500g de pâte feuilleté

Pour la farce

500g d'épaule de porc coupées en lanières
25 cl de vin blanc sec d'Alsace + (**secret 2cl de rhum**)

50g d'échalote haché

10g de sel + 1

pincée de

su-

cre

cris-



Poivre
Marina- et thym laurier.
Pro- gression :

Egouttage de la viande dans un trépied
Etalement de la pâte feuilleté (réserver une partie pour le couvercle)

Mettre la viande (débarrassé du thym et laurier) dans le rectangle de pâte (forme pâté)

Enveloppez la farce dans la première abaisse en lui donnant sa forme.

Badigeonner de jaune d'œuf les points de scellments qui recouvrent la pâte réservée pour le couvercle.

Dorer au pinceau avec le jaune d'œuf additionné d'une cuillère à soupe d'eau.

Faire un décor au couteau ; faire une cheminée (pour l'échappement de la vapeur.)

Cuisson 25 mn four à 175°C

Escalope (ou filet) de poulet aux tortellinis et crème fraîche.

Ingrédients

- Escalope de poulet (90g) par personne
- Tortellini (viande ou légumes –exemple aux épinards) 70g par personne
- Poivron vert et rouge (1 de chaque pour 5 personnes)
- Une boite de tomate (4/4) concassée (4 personnes) ou 1 tomate fraîche coupée par personne
- Oignons (1 pour 4 personnes)
- Crème fraîche 25 cl pour 3 personnes

- Vin blanc (10cl par personne)
- Ail (une gousse)
- Un peu d'harissa (doucement y aller par pointe de couteau)
- Cognac
- Une cuillère d'huile (n'importe sauf soja et colza)
- Sel Poivre

Faire chauffer l'huile dans un récipient, faire dorer la volaille sur les deux faces.

Pendant ce temps plonger les tortellinis dans de l'eau bouillante salée environ 5 mn.

Ajouter les oignons hachés et les poivrons émincés dans le récipient contenant la volaille faire légèrement dorer.

Flamber au cognac, ajouter les tomates, puis le vin blanc et le reste des ingrédients (sauf tortellinis)

Faire cuire 10 mn (petits bouillons) puis ajouter les tortellinis (si besoin remettre un peu d'eau)

Cuire encore 5 mn

Si le mélange est épais on rajoute un peu de crème à la fin.

Pour terminer avant de servir je goutte et rajoute (harissa, sel ou poivre si besoin) et un peu de

gruyère ou parmesan râpé.

Pour un plat complet j'ajoute des brocolis crus en surplomb qui cuisent avec.



Côtes de porc Francomtoises.

Saisir à la poêle les côtes de porc sur une face.

Les mettre dans un plat ou une plaque à four ;

Mélanger du gruyère râpé (deux cuillères à soupe par côté) à un œuf entier (cela doit rester épais) ; assaisonnez avec sel ,paprika et ou noix de muscade râpée.

Mettre le gruyère sur la face saisie de la côte et au four 15 mn à 180°C.



Voilà bises à tous et à vos fourneaux!